



FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

**AVIS SUR LE BUDGET
PRIMITIF 2024
DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉUNION**

DÉCEMBRE 2023



55 ANS
CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

« Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». cf. article L4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) - modifié par Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107.

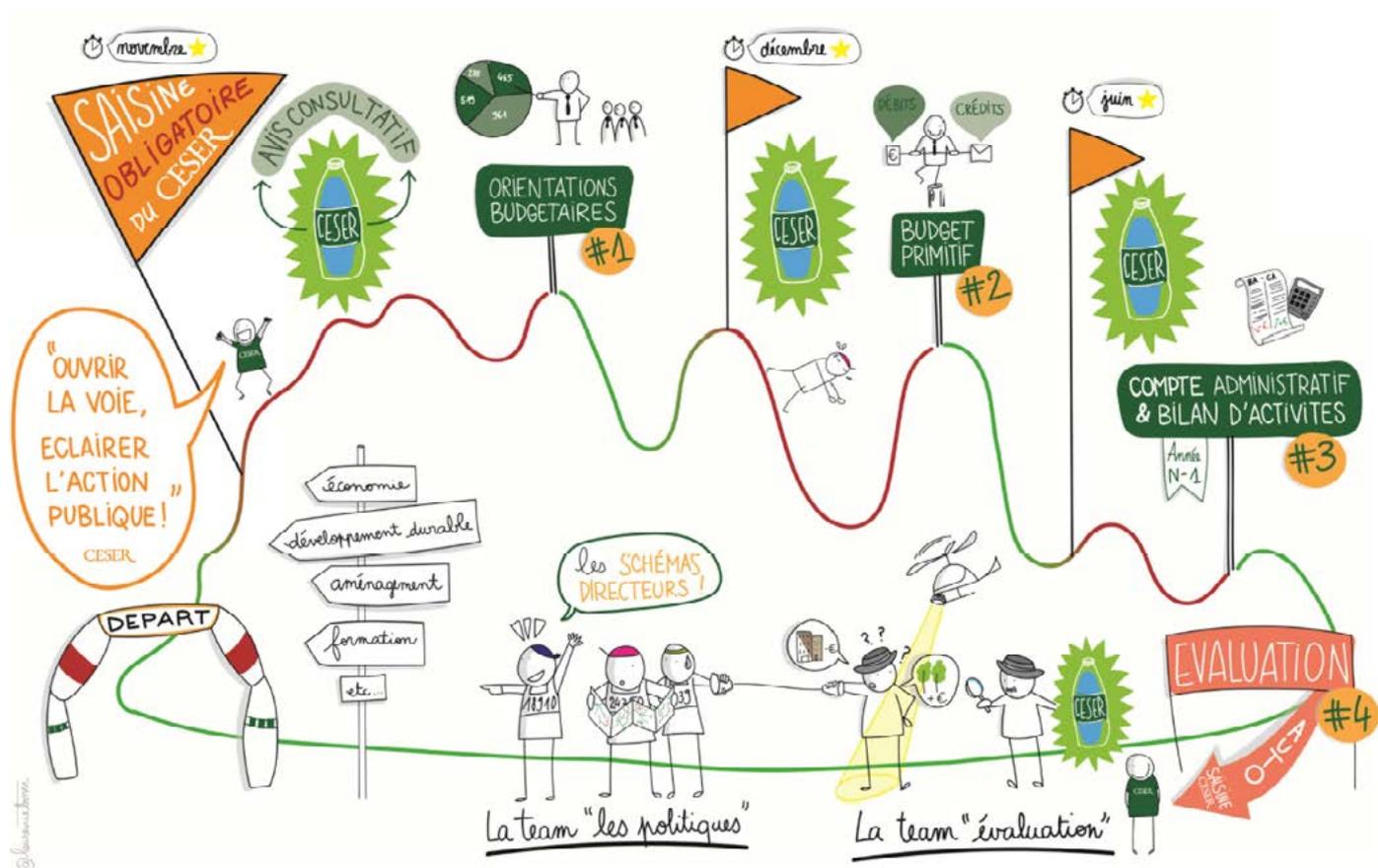


Figure 1. Le parcours budgétaire régional.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 6



PREMIÈRE PARTIE II AVIS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL RÉGIONAL

MISSIONS TRANSVERSALES

	<i>Avis concernant les finances et l'évaluation de l'action publique 12</i>
	Préambule 13
	Observations 14
	Préconisations 16
	<i>Avis concernant les territoires, l'Europe et la coopération 18</i>
	Introduction 19
	Observation 20
	Préconisations 22



DEUXIÈME PARTIE 29

AVIS SUR LES AXES DE LA MANDATURE DU CONSEIL RÉGIONAL



AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

Avis concernant la formation, l'éducation, la recherche, la qualité de vie, la culture et la solidarité 30

Introduction. 31

Observations 32

Préconisations 35



AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation. 40

Introduction. 41

Observations 42

Préconisations 46



AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avis concernant l'aménagement durable de l'espace régional 50

Introduction. 51

Observations 52

Préconisations 54

TABLES

Acronymes et sigles 56

Figures 58

ANNEXE

Lettre de saisine 59

SYNTHÈSE

Par courrier en date du 29 novembre 2023, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents suivants :

- Projet de budget primitif (BP) de la Région pour l'exercice 2024
- Projet de décision modificative (DM) n° 3 du budget principal pour l'exercice 2023

Ces derniers seront soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional, jeudi 14 décembre 2023.

En préambule, les commissions tiennent à remercier les directions du conseil régional pour leur disponibilité et qualité des échanges lors des différentes auditions. Cependant, elles réitèrent leur demande que, en dépit du délai réglementaire de 12 jours, la transmission des documents se fasse dans un délai plus raisonnable avant la tenue de l'assemblée, pour mener dans de meilleures conditions les travaux préparatoires à l'examen des rapports et garantir ainsi la qualité des avis du CESER. De plus, sur des documents aussi stratégiques pour la collectivité régionale, les membres de la société civile organisée soulignent à nouveau leur volonté de rencontrer les élus référents concernés pour poser un véritable dialogue et échanger sur les interventions engageant le territoire, le monde socioéconomique et les citoyens réunionnais sur plusieurs années. Ce délai plus confortable et la réciprocité des échanges entre l'instance consultative et les élus lors des auditions, permettraient au CESER de soumettre des avis plus constructifs et qualitatifs pour éclairer les orientations de l'exécutif régional et garantiraient ainsi une réelle expression de la démocratie représentative. Les membres des commissions « formation, éducation et recherche » et « qualité de vie, culture et solidarité » saluent et remercient chaleureusement la présence de Mesdames Céline SITOUBE pour l'éducation et Patricia PROFIL pour la culture et le sport, qui sont venues assister aux auditions. Les échanges ont été très fructueux et ont contribué à la compréhension des interventions régionales 2024 et de celles à venir.

Le projet de budget primitif 2024 décline les orientations budgétaires (OB) débattues en assemblée plénière du Conseil régional le 3 novembre dernier. Ce projet de BP 2024 s'inscrit à nouveau dans un contexte national et international fluctuant. Aussi, les documents stratégiques de la collectivité régionale (schéma d'aménagement régional – SAR ; schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII ; contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles – CPRDFOP ; etc.) devront intégrer les enjeux de la transition écologique à travers leurs objectifs.

Le projet de BP 2024 est un budget volontariste qui poursuit la déclinaison du plan de la mandature 2021-2028 avec ses trois axes prioritaires :

- Le développement humain et solidaire,
- Le développement économique et l'ouverture des nouveaux horizons,
- Le développement durable et la transition écologique.

Malgré la stagnation des recettes de fonctionnement et une augmentation des dépenses de fonctionnement, la collectivité maintient un niveau important d'investissement soit une moyenne de 300 M€ hors Nouvelle route du littoral (NRL).

Les commissions soulignent la vigilance à tenir sur la réforme à venir de l'octroi de mer et la nécessité

d'engager une réflexion sur le devenir incertain de la taxe spéciale sur la consommation des carburants du fait de l'électrification du parc automobile.

Les programmes opérationnels 2014-2020 sont en phase de clôture avec les dernières certifications de dépenses ce qui explique le montant conséquent de subventions attendues en investissement dans le projet de BP 2024.

La collectivité confirme sa stratégie financière en confortant les ratios financiers soit :

- Un taux d'épargne brute à hauteur de 23,6 %,
- Une capacité de désendettement de 7,9 ans.

Le développement humain se traduit pleinement, d'une part, dans le domaine de la formation, par la déclinaison budgétaire du nouveau pacte régional d'investissement dans les compétences (PACTE), dispositif repris avec un réel engagement par la mandature. Pour l'éducation, les lycéens ont de meilleures conditions avec les dispositifs comme le *numérisak*, le repas à 1 €, le dispositif de protections périodiques dans les établissements pour les jeunes filles et le soutien à des projets éducatifs innovants. Les autres secteurs comme la culture, le sport et la cohésion sociale sont également soutenus par la collectivité. La notion d'éducation populaire n'est cependant pas relevée de manière forte dans la déclinaison des interventions.

L'axe économique représente 9 % du projet du BP 2024. La collectivité poursuit ses interventions pour les acteurs économiques. Les crédits alloués à cet axe sont à coupler avec les crédits des fonds européens (de développement régional – FEDER ; et pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture – FEAMPA). L'effet levier des dispositifs est à évaluer avec la complémentarité de ces financements européens et des fonds propres de la collectivité.

L'axe 3 portant sur le développement durable et la transition écologique décline la poursuite du second viaduc de la NRL. Une augmentation des crédits est à souligner pour les opérations en mode doux. Les dispositifs visant l'autonomie énergétique et le soutien aux ménages sont largement soutenus dans ce projet de BP 2024. Les fonds européens sont aussi en complémentarité de ces dispositifs.

Cette fin d'exercice sera marquée par l'élaboration du nouveau contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Réunion. Le CESER souligne l'importance de la mise en cohérence avec les nouveaux documents stratégiques de planification et de programmation à l'instar du SRDEII nommée « La Nouvelle économie » adoptée le 15 décembre 2022, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) adoptée le 20 avril 2022, la révision du schéma d'aménagement régional (SAR) en cours d'élaboration ainsi que l'ensemble des programmes européens pour la période 2021-2027.

Ce nouveau contrat devra se construire sur les évaluations des interventions du CCT actuel tout en proposant des indicateurs à la fois de réalisation, de suivi et d'impact pour que les futures politiques publiques soient non seulement soutenables mais aussi acceptables pour l'ensemble des acteurs publics et privés et surtout pour les citoyens réunionnais.

Le CESER, dans ses avis successifs, rappelle qu'il est nécessaire de traduire véritablement dans les différents

documents budgétaires, les grandes interventions qui relèvent de la convergence et celles posées par le « socle commun » de missions de la collectivité afin d'obtenir une réelle définition des actions relevant des axes de rattrapage comme les grandes infrastructures routières, les projets de transport ferré, les dépendances énergétiques, les dispositifs en matière d'éducation ou de formation, de lutte contre la précarité ou encore de la gestion des déchets, etc.

L'évaluation des politiques publiques régionales sera plus efficiente en définissant, à côté des indicateurs de réalisation et de suivi, de véritables indicateurs d'impact, qui permettront de poser une véritable planification stratégique sur du long terme, soit à 10 ou 20 ans.



PREMIÈRE PARTIE

AVIS SUR LES MISSIONS
TRANSVERSALES
DU CONSEIL RÉGIONAL



Avis concernant les finances et l'évaluation de l'action publique

MISSIONS TRANSVERSALES





Préambule

La commission « finances et évaluation de l'action publique » souligne que ce projet de budget primitif (BP) 2024 de la Région s'inscrit en cohérence avec le projet de mandature 2021-2028 de la collectivité régionale. La commission prend note que le cadrage budgétaire 2024 tient compte du contexte local et national, tant sur le plan réglementaire qu'économique, ce dernier pouvant impacter sur les charges de la collectivité.

Elle prend note également que le BP 2024 s'inscrit dans la stratégie financière pluriannuelle, déclinée dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF). Un tableau actualisé de la PPI a été présenté par les directions en auditions. La commission remercie les directions administratives pour leur disponibilité lors des auditions.

La commission relève que le budget de la Région, composé du budget principal et de trois budgets annexes (ne disposant pas d'autonomie juridique et financière) se décompose de la manière suivante¹ :

En euros (€) avec dettes	Budget primitif (BP) 2023	BP 2024	Évolution (%)
Budget principal	1 008 926 000 €	1 029 475 000 €	2 %
Budget annexe Transport	37 511 855 €	38 412 000 €	2 %
Budget Énergie	291 000 €	126 000 €	- 57 %
Budget annexe DSP	346 100 €	150 100 €	- 57 %
Total	1 047 074 955 €	1 068 163 100 €	2 %

Figure 2. Budget de la Région Réunion 2024

Le projet de BP 2024 (budget principal) dépassant le milliard d'euros, fait suite aux orientations budgétaires présentées en novembre dernier et présente les dépenses en investissement et en fonctionnement suivant les trois axes prioritaires de la mandature² :

1. Le développement humain et solidaire, 263,4 millions d'euros (M€) ;
2. Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation, 92,9 M€ ;
3. Le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale, 339,3 M€.

1. Budget primitif de la Région pour l'exercice 2024, p. 8 / 1306.

2. Budget primitif de la Région pour l'exercice 2024, p. 9 / 1306.

Observations

1. Analyse financière du BP 2024

En euros (€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles	644 538 000 €	384 937 000 €	1 029 475 000 €
Dépenses réelles	514 000 000 € (dont intérêt de la dette : 30 245 500 €)	515 475 000 € (dont intérêt de la dette : 78 172 000 €)	1 029 475 000 €

Figure 3. Structure du budget principal 2024

L'équilibre du projet de budget principal est atteint avec un montant en dépenses et en recettes à hauteur de 1,029 milliard d'euros – Md € – (*en mouvements réels*). Il traduit une augmentation de 7 % des recettes totales (hors cessions / hors emprunts) par rapport au BP 2023. Ce budget est sensiblement équivalent en dépenses d'investissement et de fonctionnement traduisant la priorité fixée par la mandature d'investir dans l'axe 1 - *développement humain et solidaire*.

Recettes attendues en euros (€)	Budget primitif 2023	BP 2024	Évolution BP/BP (%)
Fiscalité	464 025 000 €	471 500 000 €	2 %
Dotations Etat	150 224 270 €	158 450 160 €	5 %
Subventions et participations	251 896 650 €	293 426 140 €	16 %
Autres recettes	10 952 480 €	15 066 700 €	38 %
Cessions	1 500 600 €	1 500 000 €	0 %
Emprunts	130 327 000 €	89 532 000 €	- 31 %
TOTAL	1 008 926 000 €	1 029 475 000 €	2 %
TOTAL (hors cessions/hors emprunt)	877 098 400 €	938 443 000 €	7 %

Figure 4. Recettes attendues sur le budget primitif 2024.

Cette hausse prévisionnelle des recettes est essentiellement portée par l'augmentation des subventions et participations (+ 41,5 M€), des dotations de l'État (+ 8 M€), de la fiscalité (+ 7 M€) et des autres recettes (+ 5 M€). La fiscalité demeure la principale ressource de la collectivité à hauteur de 53 % (hors emprunts, PACTE et cessions). Les recettes de subventions en fonctionnement sont en diminution (- 15,1 %). Il faut souligner une forte augmentation (+ 38,2 %) des recettes en investissement avec les subventions attendues du fonds européen de développement économique régional – FEDER (en lien avec les clôtures des programmes européens) et la subvention État provenant de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) pour la NRL. Cette dynamique permet à la collectivité de réduire son recours à l'emprunt à 89 M€ (- 31 % par rapport au BP 2023), réduisant ainsi sa dette et anticipant les besoins pour les investissements futurs.



S'agissant des nouvelles autorisations budgétaires, les dépenses totales sont en hausse par rapport au BP 2023 de + 1,9 % sur les autorisations en fonctionnement (autorisations d'engagement – AE) et de + 41,3 % pour les autorisations en investissement (autorisations de programmes – AP).

Plus spécifiquement, le BP 2024 par rapport au BP 2023, prévoit une hausse des autorisations budgétaires en investissement (AP) sur l'axe 1 qui passe de 52,1 M€ en 2023 à 149,1 M€ en 2024, et sur l'axe 2 qui passe de 42,6 M€ en 2023 à 70,4 M€ en 2024.

En revanche, le montant des investissements diminue légèrement sur l'axe 3 (de 157,2 M€ en 2023 à 150,7 M€ en 2024), et sur les missions transversales (de 23,2 M€ en 2023 à 18,9 M€ en 2024). Cette évolution traduit la politique volontariste d'investissement voulue par la collectivité³, en particulier sur l'axe 1, axe prioritaire de la mandature.

2. Trajectoire financière

Le projet BP 2024 se caractérise par les grands agrégats suivants :

- Une épargne brute qui remonte à 152 M€ après une année de baisse au BP 2023 à 147,9 M€. Pour 2024, le taux d'épargne brute s'établit à 23,6 % qui tient l'objectif fixé par la PPI/PPF d'être supérieur au taux de 20 %, conformément à la stratégie financière.
- La capacité de désendettement diminue à 7,9 années au BP 2024 contre 9 années au BP 2023. Le ratio dynamique de désendettement se maintient en dessous du seuil des 9 années.

La commission observe toutefois que les ratios présentés dans les tableaux⁴ ne tiennent pas compte des provisions.

S'agissant de la dette présentée dans le BP 2024, la commission note la stratégie active menée depuis les exercices précédents de sécurisation et de diversification des financements. Le volume de l'encours prévisionnel de la dette totale est présenté à 1 207 M€, en retrait par rapport au BP 2023.

La commission relève également les provisions inscrites en crédits de paiement (CP) à 21,5 M€, pour le contentieux de la Nouvelle route du littoral (NRL) principalement pour les intérêts moratoires. Ces provisions viennent s'ajouter aux crédits déjà provisionnés dans les exercices précédents.

Enfin, la commission s'interroge sur la poursuite des actions de la collectivité, dans le cadre l'expérimentation sur la certification des comptes.

3. BP 2024, tableau synthétique des dépenses réelles, p.28 / 1306.

4. Budget primitif de la Région pour l'exercice 2024, p. 12 / 1306.

Préconisations



PRÉCONISATION 1. Dans la continuité de la tendance volontariste observée en matière d'investissement, la commission encourage la collectivité régionale à poursuivre ses efforts pour maintenir un ratio dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement à un haut niveau.

PRÉCONISATION 2. La commission note avec satisfaction que la collectivité a transmis des éléments relatifs aux engagements liés aux programmes européens. Ces données complètent l'analyse budgétaire et donnent une meilleure visibilité sur les actions financées par la collectivité régionale, notamment sur l'axe 2. La commission rappelle en effet que le conseil régional, en tant que chef de file économique, a un rôle moteur dans le développement de l'économie et de l'emploi local. Toutefois s'agissant de certaines mesures, les documents pourraient être améliorés pour faciliter la lisibilité entre ce qui relève des fonds propres, des fonds européens et des autres participations.

PRÉCONISATION 3. La commission renouvelle son appel à la vigilance sur la soutenabilité des ressources fiscales de la collectivité. Elle note en particulier que l'octroi de mer, ressource fiscale essentielle et levier économique majeur du territoire, est estimé en léger retrait par rapport à 2023.

La commission rappelle également que la transition énergétique devrait entraîner une diminution progressive des recettes liées à la taxe sur les carburants. La collectivité a indiqué avoir une réflexion en cours sur cette question. Le CESER rappelle la réponse qu'il avait formulé sur la problématique des carburants⁵, il demande à la collectivité de le tenir informé des pistes envisagées pour la préservation de ses ressources financières et se propose d'apporter sa contribution à ces travaux

PRÉCONISATION 4. La commission renouvelle sa préconisation que le conseil régional poursuive sa démarche auprès des institutions pour obtenir l'autorisation de l'application aux régions du droit optionnel. Ceci, afin de pouvoir neutraliser les provisions/dépréciations au titre de l'article D. 5217-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au même titre que les métropoles.

5. CESER Réunion, « avis BP 2023 », préconisations « finances et évaluation de l'action publique » ; et « Réponse à la saisine du Président du Conseil régional sur la problématique des carburants », juillet 2013.

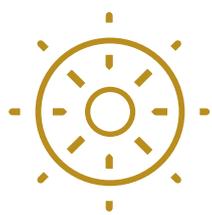


PRÉCONISATION 5. Le CESER renouvelle sa préconisation sur la mise en place d'un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-à-vis de la France hexagonale (budget de convergence) des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). À ce titre, le CESER propose de réaliser un travail collaboratif pour déterminer les contours de ces deux compartiments.

PRÉCONISATION 6. La commission souligne le lancement du marché en 2023 pour la réalisation d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Elle note l'inscription de ce schéma dans l'axe 2 développement économique notamment sous l'angle de l'économie sociale et solidaire (ESS). En ce sens, la commission encourage la collectivité à inscrire ce schéma dans la stratégie du bon achat (SBA), en valorisant le levier économique que représente l'achat.

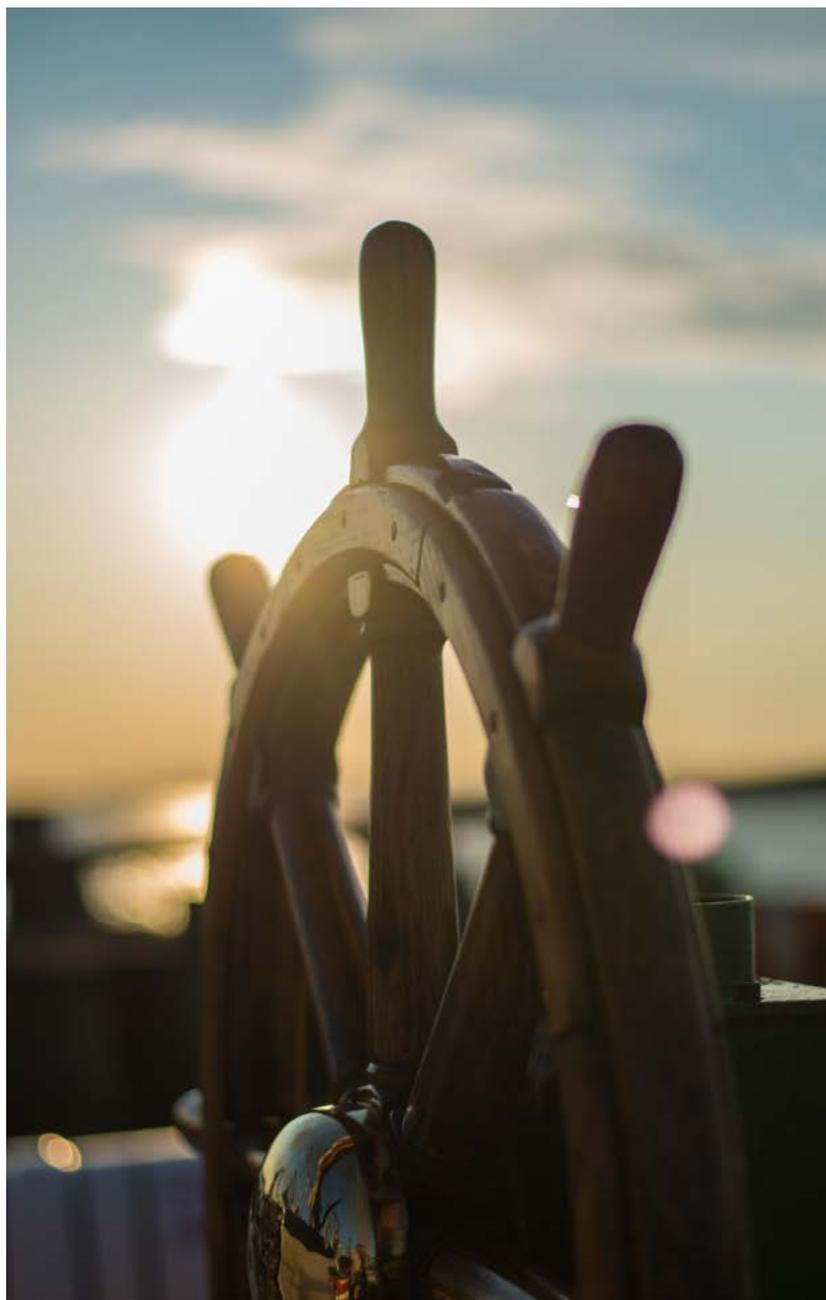
PRÉCONISATION 7. Enfin la commission réitère sa préconisation formulée pour les orientations budgétaires 2024 et suggère qu'en plus des indicateurs de résultat, soient précisés des indicateurs d'impact des politiques menées au travers des différents axes, tel que le propose le rapport Indica'ter⁶.

6. CESER Réunion, contribution « les indicateurs de transformation du territoire », novembre 2019, « Avis BP 2022 ».



Avis concernant les territoires, l'Europe et la coopération

MISSIONS
TRANSVERSALES





Introduction

En préambule de son avis, la commission « territoires, Europe et coopération » exprime ses remerciements envers les deux directions dédiées à la coopération (institutionnelle et stratégie ; opérationnelle) du Conseil régional pour leurs présentations du projet de BP 2024.

Elle prend acte que le projet de BP 2024 s'inscrit dans un contexte international instable, impacté par les différentes crises, ainsi que par une situation économique et sociale préoccupante et par celle environnementale marquée par des alertes fréquentes liées au réchauffement climatique, engendrant des répercussions significatives pour notre planète.

Dans la continuité des OB 2024, la collectivité affiche une volonté louable d'optimiser les crédits européens, en particulier dans le domaine de la coopération régionale. Avec un projet de BP total **dépassant le milliard d'euros**, la commission note une augmentation des subventions européennes, en lien avec la clôture du programme opérationnel européen 2014-2020 et la mise en œuvre de celui de 2021-2027. Néanmoins, elle reste vigilante à l'égard des mécanismes assurant la pérennité et l'optimisation de ces programmes, en accordant une attention particulière aux procédures d'évaluation. Elle souligne également la nécessité de différencier les impacts conjoncturels et structurels pour La Réunion dans les documents budgétaires.

Le contexte actuel est marqué par des transformations profondes qui se produisent dans l'espace indianocéanique, ainsi que de manière plus étendue dans la zone de l'indopacifique, émergeant comme le nouveau centre de gravité mondial. Ces évolutions majeures ont incité la France à ajuster son action internationale en définissant une stratégie indopacifique qui repose entièrement sur ses territoires ultramarins. La Commission européenne a aussi pris en considération ces évolutions dans ses communications. Les stratégies à l'échelle nationale et européenne, conjuguées à la réforme de la diplomatie française aux mesures proposées lors du dernier Comité interministériel des outre-mer (CIOM), consolident le rôle des territoires ultramarins dans ces zones. En tant que région ultra-périphérique (RUP), La Réunion doit pleinement exploiter son potentiel dans ce contexte mondial en mutation. Les outils de coopération régionale, l'insertion du territoire dans sa zone et son identification européenne revêtent une importance cruciale. La commission renouvelle son soutien à ces initiatives permettant d'assurer l'épanouissement du territoire face à ce changement de paradigme.

Observation

1. Une dynamique de codéveloppement régional

La commission salue l'engagement de la collectivité sur la coopération régionale, institutionnelle, et les relations internationales constituant une mission cruciale de **l'axe 2 de la mandature, axée sur le développement économique et l'ouverture vers de nouveaux horizons.**

Elle salue également le souhait d'allouer des crédits permettant de mettre en œuvre des projets à l'initiative de la collectivité régionale et de développer ses réseaux d'influence.

La commission soutient l'ambition de renforcer les relations avec les pays de la zone océan Indien et **d'impulser une dynamique de codéveloppement régional, avec une implication significative de la société civile.** L'objectif est d'agir de manière concertée pour favoriser le développement mutuel et renforcer les liens économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Dans le contexte des profondes transformations dans l'espace indianocéanique, la commission souligne que La Réunion a **un rôle clé** à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie indopacifique de la France, en particulier dans la zone de l'océan Indien.

La commission apprécie la capacité du Conseil régional en tant qu'autorité de gestion à mobiliser une enveloppe **de 62,2 M€ pour la période 2021-2027, avec une période effective 2023-2029,** principalement complétée par les fonds propres de la collectivité au titre de la contrepartie nationale. La dynamique de coopération régionale s'inscrit favorablement avec l'impulsion de différentes actions telles que la volonté d'amélioration de la gouvernance d'INTERREG dans la région océan Indien, la redynamisation des coopérations institutionnelles, régionales et internationales, ainsi que le renforcement des relations internationales, notamment à travers des missions d'influence, etc.

Cependant, il est crucial de souligner que malgré l'allocation de 62,2 M€ pour INTERREG, un montant comparable aux années précédentes, il reste encore bien en dessous des efforts nécessaires à déployer, des implantations à réaliser, et des fonds à mobiliser. Pour parvenir à une insertion véritable et plus rapide de La Réunion dans son environnement indo-océanique, en cohérence avec les stratégies Europe et France établies en 2021, **il est impératif de considérer des niveaux d'investissement, d'implantation, et de financement plus conséquents.**

La commission note également la volonté de la collectivité de passer **d'une logique de guichet à une logique de coopération régionale.**

La commission corrobore le fait que le contexte actuel offre à La Réunion une opportunité unique de donner une nouvelle impulsion à son action extérieure. En collaborant étroitement avec l'État et l'Union européenne, elle a la possibilité de devenir **un acteur à part entière de la « diplomatie démultipliée » et du codéveloppement régional.** Elle encourage fortement la collectivité régionale à saisir cette opportunité et à élaborer des initiatives stratégiques visant à renforcer son rôle et son impact dans la



coopération régionale et internationale. Elle rappelle le souhait du CESER que la collectivité régionale soit chef de file en la matière et ce en accord avec les autres collectivités. **En ce sens elle salue la volonté d'organiser dès 2024, des ateliers de concertations avec les acteurs, pour la construction et la mise en œuvre d'une feuille de route de la coopération régionale et internationale.**

Elle souhaite cependant que le choix du Conseil régional se fasse tant avec une présence de ses représentants dans les Ambassades et Consulats français dans les pays de la zone, mais sans remettre en cause l'existence de ses propres représentations.

La commission considère ces éléments comme des opportunités significatives pour renforcer l'insertion régionale de La Réunion, consolider ses partenariats internationaux, et contribuer au développement régional. Elle encourage la collectivité régionale à **capitaliser sur ces perspectives**, tout en restant attentive à la mise en œuvre effective des actions envisagées dans le cadre de la diplomatie régionale et de la coopération internationale.

2. L'articulation des nouvelles programmations européennes

La commission apprécie la volonté de la collectivité d'accentuer l'information et la communication sur les nouveaux programmes 2021-2027 ainsi que son engagement dans l'optimisation de ses crédits. Dans le contexte de la digitalisation des processus, il devient impératif de maintenir le public informé tout en réduisant la fracture numérique pour promouvoir la diversification des propositions de projets.

Elle place sa confiance dans la mise en place, par les autorités de gestion, des ressources nécessaires pour assurer une clôture efficace. Elle note également que « *les montants des restes à réaliser en fin d'exercice 2023, feront l'objet d'un report de crédit à inscrire au budget supplémentaire de 2024⁷* », montant non précisé à ce stade de l'exercice.

La commission insiste sur une résolution rapide des procédures administratives pour harmoniser l'outil *neighbourhood, development and international cooperation instrument (NDICI⁸)* et le FEDER. De plus, elle appelle à une analyse et évaluation approfondies de leur utilisation et de leurs impacts sur le territoire, incluant des éléments spécifiques, qualitatifs et quantitatifs⁹, dans les futurs documents budgétaires.

7. Budget autonome FEDER et POCT, p. 46 et 48 du projet de Budget primitif 2024

8. Traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale ».

9. Avis du CESER sur les OB2024, RACA 2023 et Avis RAMO 2023.

Préconisations



L'articulation entre les programmations européennes

PRÉCONISATION 1. La création d'un comité de pilotage : réunissant tous les acteurs concernés pour organiser la mise en place du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et son utilisation, afin de ne pas engendrer les mêmes difficultés rencontrées lors de la précédente programmation.

PRÉCONISATION 2. Associer activement les conseils consultatifs : lors des concertations préalables à l'élaboration de la prochaine feuille de route de la coopération régionale et internationale. Cette association pourrait se manifester tout au long de la concertation, notamment à travers un comité de suivi et/ou comité de pilotage.

Spécificités des régions ultra-périphériques (RUP)

PRÉCONISATION 3. Soutenir la création d'une macro-région européenne dans l'océan Indien : à travers une « stratégie *macro-régionale* » (SMR), un cadre intégré approuvé par le Conseil européen, qui peut être soutenu, entre autres, par les fonds structurels et d'investissement européens, pour relever les défis communs auxquels est confrontée une zone géographique définie concernant les États membres et les pays tiers situés dans la même zone géographique. Cette initiative a déjà été mise en œuvre dans d'autres régions¹⁰.

La mise en place d'une SMR permettrait de renforcer la coopération entre les territoires européens et tiers de cet espace, qui sont confrontés à des défis communs, notamment le changement climatique, le développement économique et la cohésion sociale. En outre, cette initiative permettrait de mobiliser des financements européens afin de soutenir des projets de collaboration entre ces divers territoires, tout en renforçant la visibilité de La Réunion à l'échelle européenne et internationale. Il existe aujourd'hui quatre SMR concernant 19 États membres et neuf pays tiers. Ces stratégies sont :

- la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique ;
- la stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube ;

10. CESER Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, « Étude pour la création d'une *macro-région* européenne atlantique, une chance à saisir ? Regards croisés des CESER de l'Atlantique », 17 octobre 2023



- la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne ;
- la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine.

PRÉCONISATION 4. Dédier des moyens aux postes d'influence : elle rappelle au Conseil régional l'importance des canaux d'influence auprès des diverses institutions de l'Union européenne. Ainsi la commission préconisait de poursuivre les négociations auprès des institutions européennes pour faciliter leur compréhension des enjeux et des spécificités des RUP, dont La Réunion. Certains objectifs européens énoncés dans le paquet législatif *Fit for 55*¹¹ ne sont d'ailleurs pas adaptés aux réalités des RUP.

Elle rappelle¹² également son souhait que le Conseil régional puisse utiliser les possibilités légales en matière de présence de Réunionnais dans les ambassades et consulats de nos zones¹³ (cf supra). De plus, dans son rapport "Terre d'Europe 2050"¹⁴, le CESER préconise de favoriser l'influence réunionnaise à Bruxelles et Paris et renforcer la participation de La Réunion dans les programmes européens en encourageant la collaboration entre les acteurs locaux et les institutions européennes pour une meilleure intégration des besoins spécifiques de l'île dans la planification et la mise en œuvre des politiques européennes.

PRÉCONISATION 5. D'organiser et pérenniser des missions d'influence concernant entre autres les accords de partenariats économiques (APE) : qui représente une opportunité stratégique pour promouvoir les intérêts économiques spécifiques et de renforcer les relations avec les institutions nationales et européennes.

PRÉCONISATION 6. Que la présidence de la Conférence des présidents des régions ultra-périphériques constitue également une opportunité cruciale renforcer les intérêts des RUP. Dans cette perspective, elle exprime le souhait que le CESER soit impliqué dans les actions et projets envisagés.

11. Traduit de l'anglais par « apte pour 55 » : objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 et de neutralité climatique à l'horizon 2050.
12. « [Avis des commissions du CESER de La Réunion sur le projet de budget primitif 2014 du conseil régional](#) », 10 décembre 2013 ; « [Avis du CESER de La Réunion sur le rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale](#) », 8 avril 2015 ; « Contribution du CESER de La Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de " l'égalité réelle " », 2 septembre 2016.
13. Contribution du CESER de La Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de « l'égalité réelle », 2 septembre 2016.
14. CESER de La Réunion, rapport « La Réunion, terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023.

Évaluations d'impacts pour le territoire

La commission :

PRÉCONISATION 7. Renouvelle sa préconisation effectuée lors des OB 2024 qui questionnait sur « l'articulation entre les moyens financiers alloués et les résultats mesurés au niveau européen, notamment par les indicateurs de compétitivité régionale¹⁵ ». Dans le classement opéré sur l'année 2022, La Réunion se place au 183^{ème} rang des 234 régions européennes. En conséquence, elle considère¹⁶ que la mesure des impacts, tant quantitative que qualitative, doit se traduire par une amélioration de ces indicateurs, s'agissant notamment des évaluations ex post de la programmation en cours de finalisation. Le séminaire prévu, sur ces points, est une opportunité d'informer les acteurs.

Rappelle qu'elle avait précédemment préconisé, pour l'ensemble des politiques européennes, la réalisation ex ante d'évaluations socio-économiques (ESE), pour mesurer les impacts directs ou indirects pour les bénéficiaires et le territoire, mais également les effets des interventions en termes d'externalités (positives ou négatives). Cette carence d'évaluation limite l'amélioration de l'utilisation de ces fonds, et par conséquent, d'une part le rattrapage des retards de développement dont souffrent les régions ultrapériphériques et d'autre part de répondre aux demandes de la commission européenne tant en matière de développement qu'en ce qui concerne l'insertion régionale de La Réunion et de Mayotte. Elle considère que c'est au travers de ses trois niveaux (1) amont, (2) continu, et (3) aval que l'exercice d'évaluation retrouve toute sa cohérence et sa pertinence dans une logique d'amélioration continue de mise en œuvre des politiques publiques intégrées pour davantage d'efficacité et d'efficience au service du territoire.

Rappelle la nécessité d'optimiser la coordination de coopération entre notre territoire et les pays de la zone du canal du Mozambique ;

Renouvelle sa demande d'avoir un seul chef de file ;

Souligne que l'Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne (AGILE) pourrait avoir un rôle dans cette coordination.

15. Traduit de l'anglais *regional competitiveness index (RCI)*.

16. Avis du CESER : BP 2023, RACA 2023 et Avis RAMO 2023.



Mesure 9. du CIOM : Définir une stratégie, sous six mois, pour développer les échanges commerciaux des territoires de l'océan Atlantique et de l'océan Indien

PRÉCONISATION 8. La commission, en corrélation avec l'avis du CESER¹⁷ sur les 72 mesures du CIOM, renouvelle ses préconisations pour le renforcement de l'insertion régionale de La Réunion au sein de sa zone géographique :

- Renforcer la déconcentration des services ministériels en charge de la coopération dans la zone pour faciliter le travail en commun et permettre les échanges entre le niveau français, européen et celui de La Réunion : en vue de développer une coopération régionale d'insertion et d'engager des négociations, notamment celles liées aux APE, en accord avec les stratégies indocéaniques développées par la France et l'Europe¹⁸.
- Mettre en place une coordination structurée au niveau régional et attribuer à la Région le chef de filât en matière de coopération décentralisée : Un chef de filât conféré au Conseil régional serait de nature à répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil régional se doit de définir un nouveau mode de gouvernance de la coopération régionale et des relations internationales reposant sur une stratégie concertée et partagée, associant, de l'amont à l'aval, les partenaires économiques et sociaux.
- Valider un plan stratégique global partagé en matière de développement dont la coopération constituerait un des axes : ce plan doit comporter les objectifs, décliner les moyens nécessaires pour les atteindre. Par ailleurs, il doit prévoir les modalités de son suivi et de son évaluation, sans pour autant négliger un plan de communication approprié.
- Créer une Conférence Locale de la Coopération et du Co-développement : Elle doit réunir l'ensemble des partenaires locaux (institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile) et associer les organisations et les principaux acteurs français intervenant dans l'océan Indien. Cette instance serait chargée d'élaborer et de coordonner la politique réunionnaise en la matière, d'informer les différents partenaires, et de concourir aux évaluations. Elle aurait aussi pour mission d'être un centre de veille des opportunités dans la zone, et en particulier, de recenser et regrouper toutes les informations sur les actions de coopération (mission d'observatoire et d'information par l'organisation de rencontres/formations).
- Développer l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères : La formation à l'anglais et au portugais constitue un impératif dans le but de favoriser la mobilité vers les pays de la zone et au-delà, des jeunes.

17. CESER de La Réunion, avis sur les 72 mesures du CIOM, décembre 2023.

18. Sénat, « Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir » (volume 1, rapport). <https://www.senat.fr/rap/r08-519-1/r08-519-1.html>

Le CESER encourage vivement les ministres chargés du commerce extérieur et des Outre-mer à intégrer les acteurs locaux dans l'élaboration de cette stratégie. En impliquant les entreprises, les organisations professionnelles, les acteurs de la recherche et de l'innovation, ainsi que la société civile, il est possible de créer une vision partagée et de favoriser l'émergence de partenariats durables.

Il est impératif que cette stratégie prenne en compte les spécificités culturelles et économiques de chaque territoire. En encourageant les échanges interculturels et en valorisant les savoir-faire locaux, cette stratégie peut contribuer à renforcer l'identité régionale tout en favorisant le développement économique.



DEUXIÈME PARTIE

**AVIS SUR LES AXES
DE LA MANDATURE
DU CONSEIL RÉGIONAL**



Avis concernant
la formation, l'éducation,
la recherche, la qualité
de vie, la culture
et la solidarité

AXE 1.
LE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN ET SOLIDAIRE





Introduction

En introduction de leur avis, les commissions « qualité de vie, culture et solidarité » et « formation, éducation et recherche » remercient les services du Conseil régional pour leurs présentations claires et détaillées du budget primitif 2024. Elles notent que le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023-2030 actualisé n'a pas fait l'objet d'une présentation cette année mais que les directions ont construit leur programmation en cohérence avec celui-ci. Elles ont apprécié la présentation générale de Monsieur le Directeur général adjoint (DGA) par intérim, Jean-Luc MINATCHY, sur la stratégie du Conseil régional en matière d'éducation-formation. Elles sont particulièrement satisfaites d'avoir pu échanger durant les auditions avec les élues, Mesdames Céline SITOUBE sur l'éducation et Patricia PROFIL sur la culture et le sport.

Les commissions suggèrent, comme elles y sont désormais habituées une transmission anticipée des documents pour améliorer la qualité de l'analyse des organes consultatifs de la Région.

De manière globale :

- Les commissions notent que la lisibilité des documents budgétaires s'améliore encore sur cet exercice, en particulier grâce aux diagrammes en introduction de chaque rapport sectoriel. Au demeurant, il aurait paru plus opportun de ne pas faire disparaître les tableaux d'indicateurs qui avaient été réalisés pour les OB. Cela aurait permis de mettre en regard, plus facilement, les objectifs détaillés et les montants du budget qui y sont alloués.
- Les commissions notent que le découpage thématique est encore plus abouti dans ce BP 2024. Cela s'explique par le fait que l'organigramme commence à avoir sa forme définitive et stabilisé, notamment avec la mise en place des nouvelles directions (cohésion sociale, enseignement supérieur, culture et sport, etc.).
- Il demeure cependant quelques incohérences dans les chiffrages qu'il sera nécessaire de clarifier dans les prochaines moutures de BP (notamment dans l'inclusion des fonds européens dans le budget de la cohésion sociale pour laquelle nous n'avons pas eu toutes les clarifications demandées, à ce stade, en termes de ventilation).

Observations

Sur la thématique solidarité / inclusion

Les commissions observent que le dispositif emplois-verts n'a pas suivi la trajectoire annoncée dans les OB 2023 (1 000 *emplois-verts* devaient être recrutés). En effet, le rapport d'activité et les comptes administratifs (RACA) 2022 faisait état de 761 recrutements en 2022 et au 30 juin 2023, ce chiffre tombe à 266 dans les OB 2024. Il convient donc d'alerter le Conseil régional sur l'évolution de ce dispositif pourtant décrit comme répondant à des « enjeux majeurs pour le territoire réunionnais » dans les OB 2022 (p. 139 / 179).

Les commissions constatent donc que le Conseil régional semble faire face à quelques difficultés sur cette politique qui relève de la solidarité régionale et participe à l'amélioration du cadre de vie et à la lutte contre les maladies vectorielles. Il convient, en effet, de noter que le poids de ce dispositif dans le BP 2024, demeure très conséquent, puisqu'il représente quasiment 9 M€, avec une augmentation des investissements qui dépasse les 400 000,00 €.

Les commissions font de nouveau remarquer que bien que l'éducation populaire ne soit pas nommément citée dans le document budgétaire, les subventions accordées pour les emplois verts, la prévention santé, la nutrition, l'aide alimentaire, la mobilité des étudiants et des stagiaires, le sport et la culture relèvent bien de ce champ d'activité. La thématique éducation populaire devrait être consolidée pour une meilleure valorisation de l'intervention régionale. Lors des auditions, les commissions ont tout de même appris avec satisfaction que le Conseil régional, grâce à l'intervention de la 2^e vice-présidente, M^{me} Lorraine NATIVEL (suite à sa rencontre avec la commission « qualité de vie, culture et solidarité »), a prévu l'organisation prochaine d'un évènement (séminaire ou assise) sur le sujet de l'éducation populaire.

Les commissions prennent acte que la création de la « Maison des femmes » est en bonne voie, tout en discernant mieux l'articulation avec la politique publique nationale¹⁹ eu égard à la participation de l'Agence régional de santé (ARS) et de l'État dans ce projet. Les commissions encouragent le Conseil régional à poursuivre la démarche eu égard à l'ampleur du problème des violences faites aux femmes à La Réunion.

Sur le sujet de la continuité territoriale, les commissions observent que le cadre d'intervention se normalise et pèse de moins en moins sur le budget régional. L'État participe bien au financement et à réhausser le plafond du quotient familial des bénéficiaires pour passer de 11 991, 00 € à 18 000,00 €, pour la tranche intermédiaire. Ce réengagement de l'État permet à la collectivité d'utiliser ses fonds propres à d'autres actions, dont le bon de ressourcement pour les étudiants hors département qui paraît rencontrer un réel succès.

19. <https://www.gouvernement.fr/actualite/violences-faites-aux-femmes-pour-un-depart-reel-du-foyer-il-peut-y-avoir-beaucoup-de-tentatives>



Dans le domaine de la prévention santé, les commissions notent qu'un certain nombre des préconisations portées par le CESER dans son rapport d'octobre 2022, sur ce même sujet, ont de facto, été prises en compte par la Direction de la cohésion sociale et des solidarités du Conseil régional, notamment, pour ce qui relève de la lutte contre les addictions, la nutrition et la lutte contre le diabète. À cet égard, il convient de saluer les efforts de la collectivité. Néanmoins, l'enjeu du développement des compétences psychosociales semble encore insuffisamment identifié dans l'axe 1 du Conseil régional, à ce stade.

Sur la thématique formation professionnelle

Les commissions observent que la restructuration de la direction de la formation professionnelle a permis l'intégration du volet « *développement des compétences clés* », ce qui est une bonne chose, car le CESER a longtemps rappelé que la lutte contre l'illettrisme doit se faire avec une logique de parcours sans rupture. Au demeurant, le nombre d'entrées sur des actions de remobilisation et de préqualification (dont le Certificat de connaissances et de compétences professionnelles – CLEA) en affichant un résultat de 538 participants au 30 juin 2023 reste très loin de l'objectif visé en 2023 de 3 183. Cet objectif étant revu à la baisse pour l'année prochaine (3 000) (p. 45 / 236), cela soulève la question du calibrage de cette politique eu égard à l'ampleur du problème des personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation²⁰ (NEET) et de l'illettrisme à La Réunion. Toutefois, d'un point de vue budgétaire, le montant est considérable, puisqu'il représente 11 M€. Le CESER restera vigilant sur l'évaluation de l'efficacité de cette politique publique.

Les commissions constatent avec satisfaction, que le CESER a été associé aux travaux collaboratifs pour la révision du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Les commissions saluent, en outre, la mise en place d'accords-cadre pluriannuels à bon de commande pour être plus réactif et mieux accompagner les acteurs de la formation professionnelle grâce aux fonds du PACTE.

Sur la thématique enseignement supérieur

Les commissions observent avec satisfaction, l'augmentation des allocations régionales de recherche (ARR) qui passent de 1200€ à 1500€. De manière générale, les objectifs visés en 2023 semblent globalement pouvoir être atteints.

Les commissions s'interrogent sur l'interaction entre la direction vie étudiante du Conseil régional et la commission vie étudiante de l'université, notamment en matière de logement.

20. traduit de l'anglais : *not in education, employment or training (NEET)*.

Sur la thématique éducation

Les commissions observent de louables efforts de la collectivité pour améliorer les conditions d'étude des lycéens et (par extension, des étudiants) à travers le *numérisak*, le repas à 1 €, la distribution de protections périodiques dans les établissements et la volonté de soutenir financièrement les projets pédagogiques innovants dans les lycées.

Sur la thématique culture

Les commissions observent que la reprise des activités dans le domaine culturel se confirme, notamment grâce à des dispositifs tels que le Guétali, le soutien aux filières et aux acteurs et l'aide aux événementiels de grande ampleur.

Les commissions observent également avec satisfaction que le projet d'institut public du créole réunionnais connaît une réelle avancée avec un montant de 100 000,00 € qui lui est consacré dans le BP 2024. La commission « qualité de vie, culture et solidarité » avait cependant alerté le Conseil régional, dans son avis sur le BP 2022, sur l'importance de créer plutôt un Office public du créole réunionnais, à la place d'un institut, car statutairement, cela permet une structuration plus solide avec des participations financières obligatoires de l'État et de l'Europe afin de financer des recherches sur la langue créole et son enseignement, ainsi que la mise en place d'un conseil scientifique dans le domaine de la linguistique. La maîtrise de la langue est un des facteurs d'échec scolaire majeur. Il y a urgence à mettre en place un enseignement de la langue créole à tous les niveaux afin, d'une part, de permettre sa reconnaissance comme langue dans l'ensemble de la société et, d'autre part, de valoriser cette langue maternelle majoritairement utilisée mais trop souvent dénigrée. Cela contribuerait à favoriser l'estime de soi de beaucoup de décrocheurs scolaires.

Sur la thématique sport

Les commissions observent que :

- le secteur sportif semble globalement bien soutenu par le Conseil régional bien que le sujet du « sport, santé et bien-être » mériterait d'être davantage promu dans ses politiques publiques.
- l'alerte lancée à l'occasion des avis sur le RACA 2022 n'a pas encore produit les conséquences escomptées.

Pour rappel, la commission « qualité de vie, culture et solidarité » recommande que, contrairement à ce qui a pu se produire dans le domaine de la culture, le Conseil régional intervienne afin que ses deux conseils consultatifs soient invités à participer à la future Conférence territoriale du sport pilotée par la Préfecture qui avait été prévue en septembre 2023. En effet, le CESER demandait, déjà depuis quelques années, la création d'une commission « sport, santé, bien-être » au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) élargie afin de dynamiser la stratégie régionale sport, santé et bien-être portée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). *CESER de La Réunion, « avis sur le RACA 2022 », préconisation 14, p. 34.*



Préconisations



Sur la thématique formation

PRÉCONISATION 1. En premier lieu, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre dans sa démarche inclusive qui a conduit, récemment, à l'associer à la concertation sur la révision des schémas stratégiques que sont le CPRDFOP, le schéma régional enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SRESRI), le schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).

Les commissions préconisent que les objectifs très ambitieux en termes de formation fixés pour l'année 2024 soient méticuleusement poursuivis afin de bien consommer les crédits du PACTE et s'assurer qu'un nombre suffisant de stagiaires puissent profiter de cette opportunité.

PRÉCONISATION 2. Les commissions invitent le Conseil régional, *co-président* du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), à le faire fonctionner de façon régulière dans le contexte actuel de révision du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Sur la thématique éducation

PRÉCONISATION 3. Les commissions insistent sur la nécessité d'évaluer l'impact organisationnel (notamment sur la partie RH) de la politique des repas à un euro, au vu de l'augmentation de la fréquentation dans la restauration scolaire.

Sur la thématique enseignement supérieur et recherche

PRÉCONISATION 4. Les commissions préconisent, une fois encore, de clarifier les rôles de chacun des partenaires en ce qui concerne le schéma de la vie étudiante pour permettre une meilleure gouvernance partagée, étant donné la multiplicité des acteurs intervenant sur ce champ.

PRÉCONISATION 5. Les commissions recommandent de renforcer la mobilité indo-pacifique, en recherchant notamment des collaborations entre les établissements du secondaire ou du supérieur de cette zone.

Sur les thématiques cohésion sociale, lutte contre l'illettrisme et jeunesse :

PRÉCONISATION 6. Les commissions suggèrent, pour une question de clarté, de modifier deux postes dans le chapitre « soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités ».

Le BP 2024 affiche en CP un total de 10 680 300 €. À partir du « tableau synthétique des dépenses réelles » (p.26/1306), cette somme est l'addition de la ligne « Cohésion sociale et solidarités » (5 980 300 €) et de la ligne « Continuité territoriale » (4 700 000 €). Or, dans cette somme de 4 700 000 € sont concernés pour 2 570 000 € des familles aux revenus intermédiaires (cf. p.109/1306). Certes, la solidarité peut légitimement s'élargir à ces familles. Mais paradoxalement, la « rénovation énergétique des logements », pour un coût de 1 997 000,00 € (p.114/1306), n'émerge pas au chapitre de la cohésion sociale et de la solidarité, car elle fait l'objet d'un chapitre propre. Or cette rénovation énergétique concerne les habitants de logements sociaux et donc, ceux qui sont les plus nécessiteux de l'intervention de la collectivité en termes de cohésion sociale. En effet, et des articles récents parus dans la presse locale en attestent, il y a urgence à garantir des conditions de vie minimum pour un meilleur développement humain et social. D'autant que le public concerné inclut de nombreux enfants et jeunes. L'effet négatif du mal-logement sur les apprentissages est évident, et un lien s'impose ainsi avec la thématique du décrochage scolaire, entre autres. D'où l'invitation à marquer un lien plus fort entre la rénovation énergétique des logements et la thématique générale de la cohésion sociale et des solidarités. Cette remarque va d'ailleurs dans le sens de l'échange mené avec M^{me} SITOUCHE, en présentation du BP 2024 aux commissions. Elle-même rappelait ce lien entre décrochage scolaire et les difficultés rencontrées : familles, parentalités²¹, logement, nutrition, soins, etc. Autant de thématiques connexes à reprendre dans la vision globale que permet l'approche par l'éducation populaire.

PRÉCONISATION 7. Les commissions préconisent que la Région se dote d'un plan régional d'éducation populaire de La Réunion (PREP 974) qui identifiera clairement toutes les politiques publiques déjà financées qui concourent à cet effort d'émancipation de la population. De surcroît, elle encourage le Conseil régional à amplifier cette dynamique par une gouvernance partagée plus affirmée, avec un soutien financier plus conséquent. Ce plan gagnerait à être adopté à l'occasion d'une Conférence territoriale de l'action publique élargie. À cet égard, le CESER a adopté en octobre 2023 une contribution sur l'éducation populaire à La Réunion.

21. Cf. schéma sur l'apprentissage à la citoyenneté, p. 16 dans Faire de La Réunion du Millénaire un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif (2019).



Aussi, il invite le Conseil régional à se saisir des neuf préconisations qui s'y trouvent²².

PRÉCONISATION 8. Les commissions recommandent au Conseil régional de s'assurer que la création de la « Maison des femmes à La Réunion » et la création de la « Maison de l'orientation » soient d'emblée conçues avec une accessibilité pour toutes les *micro-régions*. Pour cela, il convient effectivement de s'appuyer sur les acteurs de proximité que sont les associations. À nouveau, cette démarche gagnerait à être mise en œuvre dans un cadre plus structuré grâce au PREP 974 que la commission appelle de ses vœux.

PRÉCONISATION 9. Les commissions préconisent d'identifier le CESER et le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) comme parties prenantes de l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du plan régional de promotion des compétences clés (PR2C). Le PR2C gagnerait à être lui-même englobé dans le PREP 974. L'enjeu primordial de ce PREP 974 serait le développement des compétences psychosociales de la population réunionnaise. Cette idée phare est précisément décrite par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et Santé publique France, et le CESER s'en est saisi dans son récent rapport sur la « Prévention Santé »²³.

Sur la thématique culture

PRÉCONISATION 10. Les commissions préconisent de s'assurer à moyen terme de l'évolution de l'institut de la langue créole de La Réunion en un Office public de la langue créole. Cela lui permettra notamment de s'assurer des financements réguliers de la part de l'État et de l'Europe.

Sur la thématique sport

PRÉCONISATION 11. Les commissions recommandent la création d'une commission « sport, santé, bien-être » au sein de la CTAP élargie afin de dynamiser la stratégie régionale sport santé bien-être portée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

22. Cf. préconisation n°3 « Doter la CTAP d'une commission éducation populaire en vue notamment de l'adoption d'un PREP » in « L'éducation populaire à La Réunion : une exigence pour refaire société », CESER Réunion, octobre 2023, p. 31.

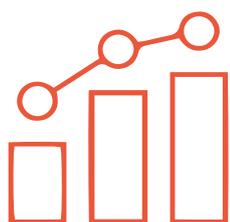
23. <https://www.ceser-reunion.fr/2022/10/27/prevention-sante-a-la-reunion/> (dernière consultation le 11 décembre 2023).

Sur la thématique qualité de vie

PRÉCONISATION 12. Les commissions préconisent de se saisir des différents rapports du CESER sur ce sujet, et en particulier celui de 2019 sur le « La Réunion du millenium, territoire à citoyenneté positive et territoire à défi éducatif »²⁴ et celui de 2022 sur « La Prévention santé à La Réunion »²⁵ et sa dernière contribution sur l'éducation populaire de 2023 et ses neuf préconisations. Cela, en particulier, dans le contexte de redéfinition du plan régional santé environnement n°4 (PRSE 4). En effet, un des volets du PRSE 4 est piloté par le Conseil régional. Cette *co-construction* du futur PRSE devrait être réalisée en étroite collaboration avec le CCEE et le CESER pour être la plus impactante possible pour l'avenir du territoire réunionnais, la santé des Réunionnais et Réunionnaises et leur bien-être.

24. <https://www.ceser-reunion.fr/2020/07/30/contributions-du-ceser/> (dernière consultation le 11 décembre 2023).

25. <https://www.ceser-reunion.fr/2022/10/27/prevention-sante-a-la-reunion/> (dernière consultation le 11 décembre 2023).



Avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation

AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE





Introduction

La commission tient à remercier les équipes de la Direction générale adjointe à l'économie et l'innovation (DGAEI) pour la qualité de la présentation du budget primitif (BP) 2024 du Conseil régional.

La commission prend acte que les dépenses sont :

- Sensiblement équivalentes en fonctionnement aussi bien en autorisation d'engagement (AE) qu'en crédit de paiement (CP) ;
- En nette augmentation (+ 65 %) en autorisation de programmation (AP) mais en recul de – 10 % en crédit de paiement pour les investissements.

La commission avait noté²⁶ sur le précédent BP 2023 que les niveaux d'AP et d'AE sur l'axe 2 étaient portés à un niveau jamais égalé lors de la précédente mandature (2015-2021). Ce BP propose en final de maintenir le niveau acquis tout en affichant des intentions d'investissement en nette augmentation. La commission se satisfait de cette ambition mais note toutefois que :

- L'axe 2 qui porte le volet développement économique reste le « parent pauvre » du budget 2024 en ce sens qu'il ne représente que 9 % du budget total d'un milliard d'euros. Nous comprenons qu'une partie importante des moyens financiers est appuyée sur les fonds européens. La commission regrette cette absence d'information détaillée et préconise une nouvelle fois que chacune des actions puisse afficher à la fois le budget en fonds propres et les montants européens alloués, agrémentés de leur correspondance aux fiches actions. Cette présentation permettrait de donner une meilleure lisibilité sur les montants totaux alloués et sur leur répartition tout en assurant une transparence sur les politiques publiques choisies par la mandature,
- La croissance du budget d'investissement en AP est en réalité dopée par les 25 M€ prévus pour le fonds souverain, lequel se résume à un projet en phase de réflexion.

L'année 2023 a été marquée par une étape importante pour le territoire avec l'adoption en avril 2023 de la « Nouvelle économie », l'appellation qui vaut pour le SRDEII. Ce schéma vient fixer le cap du développement économique de notre territoire à l'horizon 2030. Cette ambition de moyen terme permettrait de structurer plus largement le territoire, notamment les filières prioritaires et d'excellence. La commission se félicite de l'aboutissement d'un travail de longue haleine issu d'une large concertation avec de nombreux acteurs sur le territoire. Cependant la commission a une difficulté à percevoir dans ce premier BP post-SRDEII la traduction immédiate des stratégies portées par cette nouvelle économie.

26. Avis du CESER sur le budget primitif 2023 du Conseil régional de La Réunion.

Observations

La commission observe :

Développement du tissu économique et création d'emplois

- Un montant total de 81 M€ sur cette thématique avec respectivement 29 M€ en fonds propres et 52 M€ en FEDER.
- La création de plusieurs dispositifs de soutien aux entreprises et un réel élargissement des outils en réponse aux différentes problématiques rencontrées sur le territoire.
- La contractualisation du nouveau fonds d'aide à l'investissement régional pour les entreprises (FAIRE) qui prend la suite de la Financière Région Réunion avec la création de deux instruments financiers : un instrument de prêt et un instrument de *co-investissement*.
- La réflexion en 2024 d'un fonds souverain prévoyant 25 M€ en AP. La commission soutient la création d'un tel dispositif de défense des intérêts économiques et stratégiques du territoire. La commission soutient au vu de l'ambition et des objectifs du fonds, un dimensionnement plus élevé mais également une nécessité de définir plus précisément la gouvernance (donc la gestion) du fonds où la Région devra *a minima* être cheffe de file.
- La mise en place d'un prêt relance avec BPIFrance.
- La mise en place d'un fonds d'avance remboursable géré par des opérateurs spécialisés dans l'accompagnement de TPE.
- Le déploiement d'un dispositif d'aides aux petits investissements (qui serait plafonné à 15 000 €) pour les activités ne rentrant pas dans les critères d'attribution du FEDER.
- La mise en œuvre de nombreuses actions sur l'octroi de mer²⁷, telles que des phases de discussion, de négociation, de révision des taux externes en prévoyant de prendre en compte l'impact écologique pour le territoire et enfin d'évaluation du dispositif. Tout le monde s'entend sur le fait qu'il faut sacraliser le dispositif mais il faut en convaincre la population. La commission salue²⁸ ainsi la création d'un pôle d'information à destination du grand public sur ce dispositif d'octroi de mer tant contesté pour son rapprochement simpliste et erroné avec la problématique vie chère. Ce pôle d'information pourrait également être, selon la commission, un lieu de collecte d'avis et d'idées permettant aux citoyens de s'approprier le dispositif. La commission attire l'attention sur les termes retenus lors de l'exposé des motifs qui laisse à penser que la vie chère est liée à l'octroi de mer alors que les explications bien plus

27. Avis du CESER Réunion à la saisine du Conseil régional sur le coût de la vie (décembre 2023).

28. Rapport du CESER : Notre manière réunionnaise d'agir (octobre 2019).



cohérentes données à l'oral expriment qu'au contraire l'octroi de mer est un instrument de politique économique et un outil de politique publique (ex. : des aménagements conjoncturels sur les taux d'octroi de mer sur le livre ont pu servir par le passé à la politique de mise en avant de la culture). Il convient à ce stade de rappeler que 75 %²⁹ des produits du « bouclier qualité prix » sont ainsi taxés entre 0 % et 6,5 % d'octroi de mer et d'octroi de mer régional, avec l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais.

- Un accompagnement pour un développement équilibré de chaque *micro-région*. La commission observe depuis plusieurs années une stagnation des projets, notamment concernant celui du port sec prévu à l'Est ou encore un manque de lisibilité dans les stratégies de positionnement notamment celle de l'aéroport de Saint-Pierre. Dans une situation insulaire, les infrastructures de connexion, telles qu'un aéroport ou un port, devraient être érigées en éléments stratégiques de structuration et de désenclavement du territoire. La commission sera vigilante au positionnement défini de l'aéroport de Saint-Pierre qui semble encore très flou.
- La mise en place d'une monnaie locale. Afin d'évaluer l'impact et l'intérêt de ce dispositif, la commission demande les modalités de mise en œuvre ainsi que les objectifs attendus. Cette démarche devra s'inscrire en cohérence avec le marketing territorial actuellement en finalisation et la marque³⁰ du Conseil départemental « 100% La Réunion » lancée en février 2023.
- La reconduction pour une 7^{ème} année consécutive du dispositif de soutien aux professionnels de la route sans pour autant gérer les problématiques de fonds. La commission s'interroge notamment sur les modalités d'accompagnement du secteur logistique sur de nouvelles pratiques en termes de mobilités. Il s'agira de proposer des aides pour adapter les mobilités professionnelles, à ce titre un certain nombre de points ont été traités par le CESER dans son rapport « Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? » (décembre 2023).

Internationalisation des entreprises

- Un montant total de 10 M€ sur cette thématique avec respectivement 2 M€ en fonds propres et 8 M€ en FEDER.
- Une ambition certaine pour l'année 2024, considérée comme l'année de concrétisation des objectifs stratégiques pour l'internationalisation.
- Que l'accueil des investissements directs étrangers (IDE) se fera sur la base d'une stratégie d'attractivité définie dans le cadre d'une étude.
- La mise en place de conventions d'objectifs, de moyens et de performance avec des opérateurs. Cette convention est prévue, et attendue par la commission, déjà depuis plusieurs années.

29. <https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/communique-octroi-de-mer-et-bqp>.

30. https://www.departement974.fr/sites/default/files/ddp_100_la_reunion-.pdf.

Innover et accompagner nos secteurs d'avenir

- Un montant alloué de 41 M€ en AE / AP et de 20 M€ en CP, en augmentation globale de 46 %.
- Un budget principalement composé du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) à hauteur de + 75 % en AE / AP et en CP.
- La création de l'agence régionale d'innovation en 2023, matérialisant l'ambition et la mise en œuvre du plan d'action de l'innovation, la « stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable » (S5) – traduit de l'anglais « *smart specialisation strategy for social and sustainable development* ».
- Une poursuite du soutien à la recherche agronomique, notamment avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). La commission a noté lors des auditions que l'effectif local du CIRAD représente 200 chercheurs, soit + 16 % de l'effectif du réseau national. La commission insiste sur la nécessité d'un retour sur investissement prioritaire pour le territoire doublé d'un souci permanent de veiller à ce que la recherche locale puisse répondre, là encore, prioritairement aux défis et enjeux locaux.
- La mise en place d'un fonds d'amorçage dédié à la création de jeunes entreprises innovantes.
- Le tran@sfert des activités du CITEB vers l'Institut bleu afin de structurer la gouvernance de l'économie bleue.
- Une finalisation en 2023 du contrat de filière pour l'économie bleue. La commission a des difficultés à cerner les moyens et les orientations données à cette filière stratégique, qui semble pour le moment se résumer aux financements et règles du FEAMPA. Les autres secteurs de l'économie bleue ne sont pas définis et ne bénéficient d'aucune ligne budgétaire.

Tourisme

- Un montant total de 35 M€ sur cette thématique avec respectivement 18M€ en fonds propres et 17 M€ en FEDER.
- La création d'une structure unique du tourisme qui permettra l'intégration dans la gouvernance de la Région, du Département, des acteurs socioprofessionnels, des Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et des offices de tourisme.
- Une repriorisation des actions du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR).



Agriculture

- Un montant alloué de 2 M€ en AE/ AP et de 2,78 M€ en CP, en augmentation significative.
- La préfiguration de la phase de transition opérée entre le Conseil départemental et Conseil régional. Le CESER se félicite de la mise en place de ces actions afin de garantir la continuité du dispositif et de préparer les services du Conseil régional à l'accueil dans les meilleures conditions, de cette nouvelle compétence.

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

- Un montant alloué de 6,8 M€ en AE/ AP et de 7,1 M€ en CP, en augmentation globale de 9 % mais avec une autorisation d'engagement en baisse de 19 %.
- La création en 2024 d'une Maison du cinéma et des jeux-vidéos.
- Des actions de coproduction de films et séries à dimensions internationales et la création d'un studio de cinéma. Le CESER regrette l'absence d'évaluations sur les retombées économiques directes et indirectes attendues de ces coproductions.

L'économie sociale et solidaire (ESS)

- Un montant alloué de 7,6 M€ en AE/ AP et de 6,3 M€ en CP, en augmentation globale de 25 % et notamment de 55 % en investissement.
- La consolidation du réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des toutes petites entreprises (TPE) avec des crédits de paiement en fonctionnement de 1,2 M€.
- La consolidation d'outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE avec des crédits de paiement en investissement de 1,5 M€.
- Le soutien à l'entrepreneuriat féminin.
- L'élaboration du SPASER en 2024 (cf. préconisation 6 de la commission « finances et évaluation de l'action publique » indiquée précédemment).

Le numérique

- Un montant alloué de 6 M€ en AE/ AP et de 4,9 M€ en CP, en augmentation globale de 7,8 % et notamment de 55 % en investissement.

- La mise en œuvre de la stratégie numérique 2030.
- La mise à jour et la signature du contrat de filière sur la période 2024-2026.
- Une intervention volontariste en faveur de la création d'un nouveau câble sous-marin suite à un appel à projet du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Il y a urgence d'aider à la mise en place d'un consortium pour profiter de l'opportunité de cet appel à projet. Cela pourra nécessiter le renforcement temporaire de l'équipe chargée de la réponse afin de tenir les délais et de proposer une réponse de qualité. Sur le sujet de souveraineté numérique et au vu de l'actualité, la commission propose de se questionner sur l'intérêt de l'intégration du système satellitaire pour notre connexion à l'Internet.

Préconisations



Développement du tissu économique et création d'emploi

PRÉCONISATION 1. La commission constate, à travers les principaux dispositifs mis en œuvre, une forte intervention sur le renforcement en capital des entreprises, néanmoins elle rappelle la nécessité de pouvoir relayer et / ou doper le dispositif, en concertation avec l'État, par un volet fiscal plus offensif. Les travaux qui se tiennent dans le cadre du CIOM pourraient y contribuer.

PRÉCONISATION 2. Toujours dans le souci de conforter le renforcement en capital, la commission préconise de disposer d'une politique de soutien indirect au financement des entreprises au travers d'un fonds de garantie régional vis-à-vis des banques. Ce fonds devrait comporter trois volets distincts :

- l'un à destination des TPE qui constituent les principales structures à rencontrer des difficultés de financement ;
- l'autre à destination des petites et moyennes entreprises (PME) afin de compléter l'architecture de financement existante ;
- et enfin, un volet spécifique pour les entreprises relevant du champ de l'économie sociale et solidaire (au regard de la singularité de leurs modes de financement).

PRÉCONISATION 3. Concernant le dispositif FAIRE, la commission tire la sonnette d'alarme sur les caractéristiques retenues pour identifier les entreprises bénéficiaires de cet outil. En effet, il est précisé que les deux outils financiers que sont l'instrument de prêt et l'instrument de *co-investissement* s'adressent aux PME au sens communautaire ayant leur siège social OU leur activité principale à La Réunion. La conjonction « OU » doit être remplacée par « ET » si



on ne veut pas créer un outil de financement contre productif pour le territoire. *A minima* les entreprises visées devront avoir leur activité principale à La Réunion mais pas uniquement leur siège social.

PRÉCONISATION 4. La commission préconise dans le cadre du fonds souverain, sa mise en cohérence avec la politique d'accueil des IDE envisagée pour 2024. Par ailleurs, puisque 2024 est consacrée à la réflexion quant à la création de ce fonds, il apparaît important que la notion de « souverain » puisse intégrer la dimension « investissements stratégiques pour le territoire ». Sur un autre plan ce fonds devra permettre d'accompagner et de contrôler les prises de participations en capital en rapport avec les IDE. Enfin, il s'agira également à l'image de la région Auvergne-Rhône-Alpes³¹ qui s'est dotée en mars 2021 d'un fonds souverain régional, de consolider ce fonds en l'ouvrant à l'épargne des habitants. Il s'agira alors de trouver le cadre incitatif nécessaire permettant une territorialisation du financement que le CESER appelle de ses vœux dans son rapport « La nouvelle approche de financement pour un meilleur développement économique » (décembre 2023).

PRÉCONISATION 5. Le CESER préconise de compléter les différents dispositifs indiqués dans le BP par le fonds d'investissement destiné à stimuler la croissance des PME ultramarines. Ce fonds créé, relevant de la mesure 6 du Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), est effectif³² depuis le premier bilan du CIOM le 23 novembre 2023.

PRÉCONISATION 6. Les financements de projet étant de plus en plus assujettis à des critères^{33 34}, incluant l'impact environnemental, le CESER préconise dans le cadre de la mise d'un accompagnement « à la carte » des entreprises, notamment des TPE, que ces aides puissent aussi s'élargir à des conseils en responsabilité sociétale des entreprises (RSE)³⁵.

Internationalisation

PRÉCONISATION 7. L'internationalisation se pense comme un relais de croissance pour une économie ou une entreprise au travers de la possibilité d'élargir son périmètre d'intervention.

31. <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/fonds-regionaux-dinvestissement-plus-de-5-milliards-deuros-pour-nos-entreprises-et-nos>.

32. <https://www.outre-mer.gouv.fr/ciom-le-1er-bilan-detape-23-24-novembre-2023>.

33. Réglementation CSRD.

34. <https://www.afd.fr/fr/dispositif-developpement-durable>.

35. Rapport du CESER « Mémoire l'Ancrage territorial Réunion » (décembre 2017).
<https://www.ceser-reunion.fr/2017/12/12/memorandum-lancrage-territorial-reunion-decembre-2017/>

Beaucoup de dispositifs concernent une compensation de surcoûts de transport (fret, transit, etc.), d'études ou de veille. La commission préconise de renforcer également la présence des entreprises à l'international en se concentrant sur les entreprises qui affichent une réelle volonté d'exporter en **donnant plus de moyens** aux entreprises qui affichent **une réelle volonté d'exporter** sur des marchés ciblés en leur assurant une aide directe sur le coût des « premiers exports » (études de marché, mise en relation avec des chambres de commerce et d'industrie – CCI – des pays cibles, frets, voyages, embauche de collaborateurs à l'étranger, intermédiaires, aides linguistiques, etc.). Cette approche pourrait s'appuyer sur les bilans individuels qu'il serait intéressant de faire remonter par les candidats à l'export qui ont déjà profité des aides.

PRÉCONISATION 8. À l'image de la mesure 9 du CIOM qui vise à définir une stratégie de développement des échanges dans leur environnement régional³⁶, la commission préconise de créer une commission spécifique sur ce sujet au sein du Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises (COSIE). Cette commission sera chargée entre autres de définir les pays cibles, la stratégie régionale globale et ciblée par pays, les offres exportables et importables, les objectifs et moyens, la coordination des acteurs. Cette commission sera en charge du suivi des indicateurs d'impact, de suivi et de réalisation relatif à ce développement régional et pourra ainsi relayer factuellement au sein du CIOM les besoins supplémentaires pour l'atteinte des objectifs.

Innovation

PRÉCONISATION 9. La commission insiste sur le fort enjeu et la source de nouveaux potentiels pour le territoire que représente l'innovation. À ce titre, le CESER rappelle l'intérêt d'un financement adapté et d'un accompagnement nécessaire à la recherche de financement sur le marché international. Le nouveau dispositif à la « carte » de soutien aux entreprises sera notamment utile pour un accompagnement au niveau juridique dans le domaine de l'innovation et plus particulièrement en présence de partenariats de financements privés réalisés avec des acteurs étrangers.

PRÉCONISATION 10. La commission préconise des projets collaboratifs entre organismes de recherche et entreprises locales afin de permettre une montée en compétence conjointe et parvenir au développement de nouveaux produits, de procédés ou de services adaptés au territoire.

36. Avis du CESER sur le projet de plan régional d'internationalisation (PRIE), mai 2015.

Tourisme

PRÉCONISATION 11. Dans la logique de la stratégie d'augmenter le panier moyen de consommation de la part des voyageurs, la commission préconise une mise à niveau des installations existantes afin de remettre à niveau la qualité de l'offre. Il s'agira pour la nouvelle structure du tourisme de créer les conditions de communication et de pédagogie nécessaire pour l'utilisation des FEDER existants³⁷ et dédiés à ce sujet.

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

PRÉCONISATION 12. Avec la définition des industries culturelles et créatives comme filière émergente, d'une part et la création de la maison du cinéma et des jeux vidéos d'autre part, la commission préconise d'établir en lien avec le contrat de filière, un plan régional de l'économie orange (l'économie créative) qui permettra de fixer les orientations, objectifs et moyens de cette filière. La commission préconise également de communiquer sur le panel des métiers et débouchés possibles qui relèvent de ce secteur qui peuvent aller aussi bien de l'informatique à la littérature en passant par la communication et les métiers d'art. Ces activités seront à mettre en cohérence avec le CPRDFOP.

37. <https://lanouvelleeconomie.re/secteurs/tourisme/>



Avis concernant l'aménagement durable de l'espace régional

AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE





Introduction

La commission « aménagement durable de l'espace régional » remercie les directions générales adjointes « développement durable » et « routes et déplacements » pour leurs présentations respectives du projet de BP 2024 du conseil régional.

Dans son avis sur les OB 2024, elle avait mentionné la nécessité d'accorder à l'axe 3 « Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale » un budget en phase avec les enjeux climatiques aujourd'hui particulièrement marqués, permettant de faire de la collectivité un acteur à part entière et un pilote du développement durable sur le territoire.

Ces politiques s'inscrivent dans la lignée des annonces du gouvernement faites en septembre 2023 relatives aux financements conséquents (à hauteur de 10 Md€) consacrés aux investissements en faveur de la planification écologique. À l'échelle locale, elles devront se coordonner en lien avec les autres acteurs, notamment au sein de la COP régionale qui vise une territorialisation de la planification écologique, afin d'établir une feuille de route répondant aux enjeux de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles.

Dans ce cadre, la commission constate une certaine stabilisation des montants alloués à cet axe par rapport au précédent BP, marqué par une hausse des CP de 4,6 % et une baisse de l'ordre de 3 % des AE/AP.

Observations

La commission observe :

- La charge budgétaire de la NRL, inscrite à hauteur de 130 M€ en CP Investissement, qui absorbe la quasi-totalité des investissements routiers. La commission est consciente, comme le Conseil régional l'avait indiqué en début de mandature, de la charge financière que représente l'achèvement de la NRL, qui impacte très largement les marges de manœuvre de la collectivité pour la réalisation des autres projets structurants, en dépit de la participation annoncée de l'État au montage financier à travers les accords de Matignon III. La commission demande au Conseil régional d'être tenue informée de l'évolution des contentieux amenés à connaître des avancées significatives dans les prochains mois. Elle encourage à ce que tous les moyens juridiques soient mobilisés pour limiter les dépenses potentielles, et que celles-ci, ainsi que leurs sources de financement, soient identifiées dans un budget comme dépenses et recettes de « budget de convergence ». En parallèle, les travaux relatifs à la contournante de Saint Joseph représentent la grande majorité des autres investissements routiers, à hauteur de 6 M€ en CP ;
- La commission rappelle qu'elle considère l'enjeu prioritaire du territoire au niveau du développement des transports collectifs, à travers des approches globales et systématiquement multimodales. Elle note à ce titre l'augmentation de l'enveloppe dédiée, qui progresse de 69 M€ à 81 M€, soit 18 % sur le poste budgétaire relatif à la réalisation de grands projets en faveur des transports en commun ;
- Le développement des aménagements de voies réservées aux transports en commun (VRTC), condition sine qua non de la bonne marche du dispositif ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la loi LOM et des EGM, actuellement en 2^{ème} phase via l'assemblée citoyenne. Dans ce cadre, le CESER a établi des préconisations sur l'enjeu des déplacements professionnels, à même d'être débattues au sein de ces deux instances³⁸ ;
- Le renouvellement de la prise en charge des trajets de covoiturage à hauteur de 1,2 M€ en CP et la poursuite de l'aménagement de nouvelles aires dans l'optique d'augmenter l'offre de parkings dédiés ;
- Les études en cours relatives à l'extension de la gratuité. Elle rappelle que chaque nouvelle extension devra être accompagnée par le développement du réseau dédié et un redimensionnement de la flotte de bus, prévue sur ce budget à hauteur de 6 M€, afin de répondre à la croissance du nombre d'usagers ;
- L'augmentation de l'enveloppe relative aux opérations modes doux (22 M€ en AP et 30,75 M€ en CP contre 4 M€ en AP et 21,36 M€ en CP en 2023) ;
- Le nouveau dispositif visant à la mise en œuvre de petites opérations de recyclage du foncier (densification, dents creuses, foncier en zone urbaine) qui s'inscrit dans les préconisations du CESER évoquées

38. CESER Réunion, « Quels déplacements professionnels à la Réunion ? », décembre 2023.



dans son rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société »³⁹ ;

- En matière d'éducation et de sensibilisation des citoyens au développement durable, l'enveloppe dédiée, certes triplée (20 000 € à 60 000 €), mais qui demeure insuffisante pour faire évoluer les comportements et sensibiliser au mieux les générations actuelles et futures. La commission avance l'opportunité de la mise en place d'un plan régional d'éducation populaire (PREP) afin de coordonner ces actions⁴⁰. En parallèle, l'enveloppe allouée à l'ARB, à hauteur de 300 000 €, devra permettre de structurer l'agence afin qu'elle puisse répondre aux enjeux de préservation sur l'île, classée parmi les 34 « points chauds » de la biodiversité dans le monde ; et salue la finalisation du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui devrait être effectif courant 2024. Après plusieurs années de vide juridique en la matière, la commission espère que le nouveau plan sera accompagné par la mise en place d'actions concrètes. Elle rappelle que le CESER a pris la décision de différer la communication de son avis lors de la phase d'enquête publique, en amont de l'adoption définitive du Conseil régional⁴¹ ;
- L'évolution significative de l'enveloppe prévue dans le cadre de l'accompagnement des acteurs privés et publics pour promouvoir la prévention des déchets. Sur cette thématique, elle regrette enfin qu'il ne soit pas fait mention d'une mise en place de critères valorisant l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics lancés par la collectivité, comme demandé lors des OB ;
- L'augmentation significative du poste budgétaire relatif aux investissements visant à l'atteinte de l'autonomie énergétique (de l'ordre de 90 % tant en AE/AP, qu'en CP), soutenue par une participation des fonds européens ;
- La progression de l'enveloppe allouée au soutien des énergies renouvelables locales (1 M€ de CP au BP 2023 à 9 M€ au BP 2024), notamment l'hydrogène et l'éolien *off-shore*, ainsi qu'au programme toitures solaires thermiques et électriques qui démontre l'ambition de la collectivité de soutenir la transition énergétique ;
- Le soutien de la transition énergétique des ménages, en poursuivant et en renforçant les dispositifs d'aides de la collectivité en leur faveur. Les crédits alloués, quasiment doublés par rapport à l'exercice précédent, sont à souligner ;
- Le développement à venir du dispositif service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), qui, en plus d'un objectif de financements de 10 500 actes, vise à accentuer son champ d'intervention à travers la mise en place d'un véritable parcours d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique de leurs logements. Là encore, la commission estime opportun de rattacher ces actions à un PREP.

39. CESER Réunion, « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société », octobre 2023.

40. CESER Réunion, contribution « L'éducation populaire à La Réunion : une exigence pour refaire société », octobre 2023.

41. CESER Réunion, « Avis et clause de revoyure sur l'arrêt du projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de La Réunion », octobre 2023.

Préconisations



La commission préconise :

PRÉCONISATION 1. Sur la NRL, de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de convergence vis-vis de la France hexagonale (budget de convergence), des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget socle permettant de comparer l'ensemble des territoires dans un principe d'égalité ;

PRÉCONISATION 2. D'élargir le périmètre d'intervention du fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) au-delà de l'aménagement du réseau secondaire, en intégrant également un champ d'actions sur le réseau « primaire », à savoir des équipements de viabilisation lourds, tels que des stations d'épurations, qui ne peuvent être imputés à une opération particulière de logements ;

PRÉCONISATION 3. De tenir une CTAP en début d'année 2024 dans l'optique d'analyser les travaux de l'assemblée citoyenne issus de la 2^{ème} phase des états généraux des mobilités (EGM) afin de prioriser les grands chantiers à mettre en œuvre ;

PRÉCONISATION 4. Concernant les études d'extension de la gratuité des abonnements Car jaunes, de réaliser une ESE pour y intégrer les coûts et bénéfices de l'ensemble des parties prenantes et ainsi mesurer objectivement les externalités positives amenées à en découler ;

PRÉCONISATION 5. En lien avec Île de La Réunion mobilités (anciennement Syndicat mixte des transports de La Réunion – SMTR), d'impulser une incitation forte (aide financière et en ingénierie mobilités) pour que les entreprises locales, dont le tissu est essentiellement composé de TPE / PME, établissent, quand bien même la loi ne l'impose pas pour ces types de structures, un plan de mobilité organisant les déplacements de leurs salariés. Le CESER préconise à ce titre que soit envisagée la mise en place de transports collectifs d'agents / de salariés et propose dans ce cadre que les entreprises puissent défiscaliser l'acquisition de véhicules neuf places destinés à organiser le transport domicile-travail de leurs salariés. La défiscalisation doit être conditionnée par la mise en œuvre d'un plan de mobilité (PDM) ou d'un plan de mobilité inter-entreprises (PDMIE) ;

PRÉCONISATION 6. Qu'un budget communication relatif au covoiturage soit prévu, en avançant notamment la possibilité d'associer la prise en charge régionale à la prime gouvernementale pour toute inscription sur la plateforme de covoiturage dédiée ;



PRÉCONISATION 7. De mettre en place une gouvernance de l'aménagement comme envisagé. Pour cela, dans la lignée de son rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société », elle préconise la création d'une commission « habitat et aménagement » au sein de la CTAP pour mieux organiser les complémentarités entre chacun, les domaines de compétence, les lieux d'intervention et au-delà proposer des avancées législatives partagées avec un certain poids. Parallèlement, elle propose une évolution du Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement (CDHH) en un régional (CRHH) avec une intégration du Conseil régional comme acteur et sa commission aménagement du FRAFU, chargé de porter une politique plus transversale (logement, foncier, aménagement, etc.), qui intégrerait également les acteurs économiques, associatifs et les citoyens, de sorte à réunir la représentation de la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage ;

PRÉCONISATION 8. Au-delà de la mise en place d'un dispositif d'aide de stockage de l'eau pluviale chez les particuliers envisagé et qui est à saluer, d'organiser et anticiper le développement d'une vraie filière avec l'ensemble des acteurs, de sorte à dynamiser l'emploi local ;

PRÉCONISATION 9. Que l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) décline la stratégie nationale de la biodiversité à l'échelle locale en lien avec la COP territoriale, espace de gouvernance partagée. Compte tenu du fait que cette dernière n'intègre pas de mesures de protection spécifique pour l'Outre-mer, des actions et objectifs propres au territoire devront en effet être partagés par l'ensemble des acteurs, au-delà des seuls experts et déclinés dans le cadre de cette territorialisation de la planification écologique ;

PRÉCONISATION 10. Parallèlement à la COP territoriale, d'établir, à l'instar de certaines régions hexagonales⁴², une feuille de route se la décarbonation, qui inclurait les enjeux multidimensionnels qui s'y rattachent et associerait les parties prenantes liées, de sorte à se doter d'une propre stratégie en la matière. L'élaboration de cette feuille de route doit envisager l'ensemble des scénarios dans sa dimension la plus large, notamment en approfondissant les moins intéressants d'entre eux ;

PRÉCONISATION 11. De professionnaliser les acteurs de la communication relative à la maîtrise de l'énergie, dans l'optique de mieux sensibiliser le public aux enjeux capitaux qui relèvent de cette thématique.

42. Ambition climat énergie BZH en Région Bretagne, Néo terra en Région Nouvelle-Aquitaine, etc.

Tables

Acronymes et sigles

AFD : Agence française de développement	EB : Épargne brute
AGILE : Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne	EGM : états généraux des mobilités
AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage	EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale
ARR : allocations régionales de recherche	FEDER : fonds européen de développement régional
CCEE : Conseil de la culture, de l'éducation et l'environnement	FEDER : fonds européen de développement régional
CDHH : Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement	FEI : fonds européen d'investissement
CEREMA : Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	FRAFU : fonds régional d'aménagement foncier et urbain
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional	FSE+ : fonds social européen plus
CGCT : code général des collectivités territoriales	GIP : France volontaires
CIOM : Comité interministériel des outre-mer	ICC : industries culturelles et créatives
CLEA : Certificat de connaissances et de compétences professionnelles	IGEDD : Inspection générale de l'environnement et du développement durable
COSIE : Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises	<i>NDICI : neighbourhood, development and international cooperation instrument</i> , traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale »
CPRDFOP : plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles	<i>NEET : not in education, employment or training</i> , traduit de l'anglais par « personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation »
CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles	NEO : Nouvelle entrée ouest
DGA : direction général adjointe	NRL : Nouvelle route du littoral
DGAEI : direction générale adjointe à l'économie et l'innovation	OB : orientations budgétaires
DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	PACTE : (formation)
	PME : petites et moyennes entreprises
	PPE : plan pluriannuel de l'énergie

ACRONYMES ET SIGLES

PPI / PPF : plan pluriannuel d'investissement de et du plan pluriannuel fonctionnement	SMTR : Syndicat mixte de transports de La Réunion
PR2C : plan régional de promotion des compétences clés	SPASER : schéma de promotions achats socialement et écologiquement responsables
PREP 974 : plan régional d'éducation populaire de La Réunion	SRDEII : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets	SRESRI : schéma régional enseignement supérieur de recherche et d'innovation
PRSE 4 : plan régional santé environnement n°4	SRFSS : schéma régional des formations sanitaires et sociales
RACA : rapport d'activités et compte administratifs	TPE : très petites entreprises
<i>REACT-EU : recovery assistance for cohesion and the territories of Europe union, traduit de l'anglais par « aide au redressement pour la cohésion et les territoires de l'Union européenne »</i>	VRTC : voies réservées aux transports en commun
RH : ressources humaines	
RRTG : réseau régional de transport guidé	
RSE : responsabilité sociétale des entreprises	
RUP : Région ultra-périphérique	
S5 : schéma d'innovation S5	
SAR : schéma d'aménagement régional	
SBA : stratégie du bon achat	
SDATR : schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion	
SEMATRA : Société d'économie mixte anonyme de transport régional aérien	

Figures

Figure 1. Le parcours budgétaire régional.	3
Figure 2. Budget de la Région Réunion 2024	13
Figure 3. Structure du budget principal 2024	14
Figure 4. Recettes attendues sur le budget primitif 2024.	14

Annexe

Lettre de saisine

Sainte-Clotilde, le 29 NOV. 2023



**Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE**

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGS SAC
Tél : 0262 48 71 08 - Mèl : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

02023/17603

N/REF : D2023/17603

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **jeudi 14 décembre 2023**.

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

1. **Projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2024**
2. **Projet de Décision Modificative N° 3 du budget principal de l'exercice 2023**

Ces rapports vous seront transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**La Présidente,
Huguette BELLO**



CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 - Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

**Avis élaboré par les commissions
du Conseil économique, social et environnemental
régional (CESER) de La Réunion.**

Président : M. Dominique VIENNE.

Vice-président·e·s : M^{me} Maryvonne QUENTEL et M. Joël SORRES.

Directrice : M^{me} Valérie FERRERE.

Chargés d'études : MM. Rémy MEIN, Nadessen APAVOU,
Sébastien GOSSARD, Faiçal LERY et Mathieu POUJADE.

Directeur de la publication : M. Dominique VIENNE.

Conception et réalisation :

CESER Île de La Réunion, décembre 2023, version 1.

55 ANS
CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.



Facebook LinkedIn Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE